

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 87 (1990)
Heft: 11

Rubrik: Centre apicole suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CENTRE APICOLE SUISSE

Rapport de travail de la Commission de planification pour un centre apicole suisse : résumé et perspectives

La Commission de planification comprend actuellement les membres suivants :

- Marco Bosia, président STA, qui ne pouvait pas participer aux séances ;
- Jean-Paul Cochard, Cronay, vice-président FSSA ;
- Walter Egli, Neuenkirch (première séance) ;
- Elisabeth Jutzi, Langnau ;
- Matthias Lehnher, Bâle ;
- Hans Maag, Saint-Gall ;
- Christian Rickenbach, Hombrechtikon ;
- Peter Santschi, Niederscherli, conseiller VDRB ;
- Sepp Zemp, Triengen, Lucerne (deuxième séance).

La commission n'est pas un groupe fermé, en tout temps elle reste ouverte à de nouveaux membres.

Lors de la première séance du 16 mars 1990 au Burgrain près d'Alberswil, Lucerne (Musée d'agriculture de la Suisse) la commission s'est penchée sur la raison d'être et le but d'un centre apicole suisse. Comme base de discussions, nous nous sommes servis de mon rapport sur les écoles apicoles allemandes et autrichiennes, ainsi que de propositions pour la création d'une école apicole suisse.

En principe, la création d'un centre apicole comprenant son propre rucher-école rencontre un avis favorable. Si possible, une collaboration étroite avec Liebefeld est souhaitée.

Les buts essentiels sont les suivants :

- proposer des cours pratiques et théoriques d'approfondissement aux apiculteurs intéressés, en complément aux formations de base régionales ;
- favoriser la formation de cadres (conseillers, animateurs, inspecteurs, présidents) ;

- favoriser l'échange d'expériences entre les différentes régions linguistiques ;
- soutenir les trois associations ou la fédération sur le plan de l'organisation (travail de secrétariat) ;
- soutenir les apiculteurs dans leur travail «quotidien» : élevage des reines, contrôle du miel, contrôle des maladies, travail dans l'association, formation ;
- créer ses propres éditions (journal, documentation).

Ces buts (ou ces idéaux) ne sont pas nouveaux. On peut les trouver en grande partie dans les statuts de la VDRB (Deutschschweizer Verein) ou de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture (FSSA). Afin de passer progressivement à leur réalisation, il est bien entendu nécessaire de se donner des buts intermédiaires (voir ci-d'après).

La première séance a eu lieu au Burgrain, afin que les membres de la commission puissent faire connaissance avec ce lieu, susceptible d'abriter le centre apicole. Il est prévu d'installer le futur musée apicole dans les locaux du musée agricole. Par ailleurs, la bibliothèque apicole de la VDRB est située dans l'école d'Alberswil.

Le Burgrain – un ancien hôpital cantonal – est situé en bordure de la route Sursee-Huttwil, près d'une bonne région forestière. Il est à dix minutes en voiture de Willisau. Un vieux moulin, qui se trouve à proximité, pourrait éventuellement être acquis et transformé.

Les membres de la commission ont jugé le Burgrain défavorable pour les raisons suivantes :

- l'éloignement (il n'y a que le car postal qui y circule) ;
- pas de possibilité d'hébergement sur place ;
- l'éloignement de la Suisse romande et de Liebefeld ;
- les frais élevés d'achat et de transformation du vieux moulin ;
- la densité de la circulation sur la route cantonale.

La commission a décidé de rechercher et d'évaluer d'autres endroits possibles et surtout de clarifier dans quelle mesure il est possible de collaborer avec les écoles d'agriculture.

C'est ainsi que la deuxième séance de la commission a eu lieu sur le Oeschberg. La Centrale d'arboriculture et Ecole d'horticulture Oeschberg à Koppigen est atteignable en car à partir de Berthoud et de Soleure. Ce lieu de formation dispose de nombreux locaux et de possibilités d'hébergement.

Lors de la deuxième séance nous avons abordé les différents modèles de «formes associatives», ainsi que les problèmes de budgets pour 1990 et 1991.

Deux types de sociétés juridiques sont possibles pour un centre apicole :

1. *La coopérative*

Les apiculteurs et les associations apicoles fondent une coopérative selon le Code des obligations. La coopérative a le devoir de gérer professionnellement le centre apicole.

2. *La fondation et la société anonyme (S.A.)*

Les trois associations apicoles (VDRB, SAR, STA) créent une fondation ; cette fondation constitue une S.A., qui gère le centre apicole.

La *coopérative* permet à chaque apiculteur et coopérateur d'influencer directement les affaires de la coopérative lors de sa participation à l'assemblée générale.

La *fondation avec S.A.* a l'avantage de disposer dès le début d'un capital fixe. Etant gérée par un petit groupe, elle est également plus «mobile» que la coopérative et plus indépendante dans ses pouvoirs de décision et d'action.

Une majorité de la commission a émis la crainte qu'une coopérative pourrait rivaliser avec les associations apicoles, ce qui amènerait des conflits, par exemple concernant des questions de formation. Cela pourrait entraver la collaboration entre l'ensemble des apiculteurs. C'est pour cette raison que nous avons envisagé de fonder une coopérative sous la «direction» de la fédération ; dans ce cas, la fédération obtiendrait le droit de proposer un certain nombre de membres pour le comité. Bien entendu, tous les membres du comité seraient élus par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas eu le temps d'approfondir la question de la fondation et de la S.A.

Budgets : Les dépenses du travail de la commission s'élèvent à 12 500 francs pour cette année. La commission a proposé au comité de la FSSA de vérifier s'il est possible de répartir les dépenses sur les trois associations.

La décision finale devra être prise lors des assemblées des délégués des trois associations.

Pour 1991 il est prévu de poursuivre le travail de la commission de manière semblable. Cependant le coordinateur doit être rémunéré de manière adéquate et il doit pouvoir disposer de moyens financiers lui permettant de payer une aide pour le travail de secrétariat. Le montant de 26 500 francs a été prévu à cet effet. Une partie des frais pourrait être couverte par une vente de cartes.

La prochaine et troisième séance de commission aura lieu le 17 août à l'Ecole agricole de Liebegg, près de Gränichen (Aarau). L'ordre du jour de cette séance comprend en outre la réponse du comité de la FSSA par rapport

au budget et la discussion des perspectives, que nous vous présentons dans les lignes suivantes.

A travers l'information qui suit nous aimerions susciter un échange de réflexions et de propositions entre vous et nous. C'est ainsi que nous vous invitons à nous communiquer vos impressions et vos expériences par écrit ou par téléphone.

Sur la base des discussions de la commission, de la visite des écoles agricoles, d'un échange d'informations avec Peter Fluri et Anton Imdorf à Liebefeld, de l'interpellation de M^{me} Esther Bührer du 5 juin et de la réponse du conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, nous pouvons décrire la situation actuelle de la manière suivante :

1. En fait nous avons constaté que les objectifs d'un centre apicole sont déjà contenus dans les statuts de l'association VDRB et de la fédération FSSA.

Il est donc important de vérifier si, au lieu de fonder une nouvelle coopérative, il ne serait pas plus judicieux de professionnaliser la fédération suisse, afin de lui donner les moyens de réaliser progressivement ses projets de formation continue, etc.

Dans ce but on pourrait, par exemple, créer un secrétariat central professionnel (et non honorifique). Ce secrétariat central aurait la tâche

- d'organiser des cours pratiques et théoriques de formation continue pour les apiculteurs et les cadres dans les différentes écoles agricoles ou dans d'autres lieux propices ;
- de soutenir les régions dans la création et la gestion des ruchers-écoles ;
- de préciser avec les apiculteurs des différentes régions les besoins de formation continue et d'information ;
- de vérifier à partir de ces échanges dans quelle mesure un centre apicole est souhaitable.

En outre il faudrait aussi vérifier si ce secrétariat central ne pourrait pas être installé à Liebefeld : cela permettrait l'échange direct avec l'institut de recherche.

Une commission constituée par des membres du comité FSSA et des apiculteurs pourrait contrôler et accompagner le travail du secrétariat central.

Ce secrétariat pourrait éventuellement exécuter des travaux pour la fédération FSSA.

Il pourrait probablement être financé par l'Etat (voir l'interpellation).

2. Jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé un endroit vraiment adéquat pour la création d'un centre apicole. Le secrétariat central pourrait poursuivre ces recherches.

3. Beaucoup d'écoles agricoles disposent de ruchers-écoles, d'ateliers et de locaux bien adaptés à la formation. Ils offrent des possibilités d'hébergement.

Ils présentent cependant quelques inconvénients :

- En hiver (octobre-mars) les écoles sont occupées et peu utilisables. Cette situation peut changer d'ici deux à cinq ans, vu la diminution du nombre des élèves.
- Le week-end il n'y a pas de possibilité de repas ; à plus long terme on peut envisager d'engager du personnel de cuisine.
- Les écoles agricoles n'offrent pas toujours l'ambiance qu'on pourrait souhaiter dans un centre apicole ou de rencontre ; cependant dans certains cas, il est question de faire des transformations, ce qui pourrait être intéressant pour nous.
- Les écoles agricoles sont situées en dehors des agglomérations. Elles sont atteignables par les transports publics, mais il faut quand même compter dix à vingt minutes de marche à partir de la gare.

Bâle, le 15 juin 1990.

Matthias Lehnher, coordinateur de la commission de planification, Müllheimerstrasse 49, 4057 Bâle, tél. (061) 692 73 06.

Remarque du rédacteur

J'ai toujours pensé que la Suisse était une confédération, c'est-à-dire un ensemble de fédérations.

Actuellement, en Suisse romande, il n'y a que très peu de fédérations qui possèdent un rucher-école leur appartenant et disponible pour assurer la formation de jeunes apiculteurs, donner des cours, faire des expériences avec de nouveaux produits.

Je vois difficilement un cours destiné à de jeunes apiculteurs se tenir à une centaine de kilomètres de leur domicile, alors qu'il est déjà difficile de motiver les jeunes pour suivre un cours dans leur région lorsqu'il n'y a pas un rucher disponible et conçu dans ce but.

Qu'en pensez-vous? Toutes vos remarques sur ce sujet seront publiées dans le journal, sans exception. Merci d'avance de vous exprimer sur un sujet que j'estime nous concerner tous.